

<b>Trois catégories d'adhérents</b>	<b>Montant TTC</b>
-------------------------------------	--------------------

<b>Catégorie A</b>	<b>Les collectivités territoriales</b>		
	Etat, Région, Département, Commune, CDC, CDA ...		
Le montant des cotisations varie selon l'importance démographique de la collectivité			
	Tranche 1	de 0 à 5 000 habitants	<b>80 €</b>
	Tranche 2	de 5 000 à 15 000 habitants	<b>120 €</b>
	Tranche 3	de 15 000 à 40 000 habitants	<b>200 €</b>
	Tranche 4	plus de 40 000 habitants	<b>320 €</b>

<b>Catégorie B</b>	<b>Les établissements scolaires</b>		
	Primaire, secondaire et établissements d'enseignements supérieures		
Le montant des cotisations est le même quelque soit la taille de l'établissement	Tarif cotisation		<b>80 €</b>

<b>Catégorie C</b>	<b>Les structures de droit privé ou de droit public</b>		
	Associations, SCIC, SCOP, sociétés, etc ...		
Le montant des cotisations varie selon le budget de la structure dédié à la culture			
	Tranche 1	de 0 à 5 000 €	<b>40 €</b>
	Tranche 2	de 5 000 € à 50 000 €	<b>60 €</b>
	Tranche 3	de 50 000 € à 250 000 €	<b>100 €</b>
	Tranche 4	plus de 250 000 €	<b>200 €</b>

Ces barèmes ont été validés lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2020